

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES « SOTRAPIL S.A »

Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord -1080Tunis-

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **585 585 dinars** pour le porter de **18 738 720 dinars à 19 324 305 dinars** et ce, par incorporation de :

- 572 573,295 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2014.
- 13 011,705 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2014 ».

Cette augmentation de capital est réalisée par **l'émission de 117 117 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente deux (32) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er janvier 2015 et seront assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 18 juin 2015**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 18 juin 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 18 juin 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 18 juin 2015**.